

**MAIRIE  
DE  
CREISSELS  
12100**

Tél. : 05-65-60-16-52  
Fax : 05-65-59-06-54  
Email : mairie.creissels@wanadoo.fr



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 29 MARS 2022 à 20 h 30**

Articles L. 2121-25 et R. 2121-11  
du C.G.C.T.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire mixte (en présentiel et en visioconférence) au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CALVET, Maire.

Elus en présents : BOSSET Eric, BOUDES Roger, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DIAZ François, FAGES Kathia, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, LAFITTE Stéphanie, LEMOUTON-MAZIERES Franck, MARRA Marie-Thérèse, MARROCOS Eric, MONTROZIER Catherine, NEUVILLE Daniel, PINTRE-GALIERE Julie, RIVIERE Hélène et TERRAL-BOUDES Vanessa.

Elu en distanciel : NEUVILLE Daniel

Absente excusée : JEANJEAN Chantal (pouvoir à MONTROZIER Catherine)

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme TERRAL-BOUDES Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame Christiane RASCALOU, secrétaire de Mairie, a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Le Maire demande aux conseillers présents lors de la précédente réunion de contresigner le registre des délibérations.

**CREATION D'UN EMPLOI TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

M. Didier CARRIERE donne lecture du rapport n°1.

Il indique qu'un adjoint technique principal de 1<sup>ière</sup> classe à temps complet fait valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2022.

Afin de pourvoir à son remplacement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet.

**SERVICE REMPLACEMENT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE  
CENTRE DE GESTION**

M. Didier CARRIERE donne lecture du rapport n°2.

Il indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron a créé un service de remplacement dont le but est de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents contractuels de droit public formés ou expérimentés qui pourront intervenir :

- en cas de congé de maladie, congé maternité, congé parental, congés des fonctionnaires ou pour un besoin occasionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'adhésion au service de remplacement et approuve la convention à signer avec le Centre de Gestion.

<b>REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'INSTRUCTION DES PRE ENSEIGNE, ENSEIGNES ET DE LA PUBLICITE</b>
--

M. François DIAZ donne lecture du rapport n°3.

Il précise que le Règlement Local de la Publicité Intercommunale (RLPI) a été approuvé par le Conseil de Communauté le 2 octobre 2019.

L'application dudit règlement et l'instruction des autorisations en découlant nécessitent une expertise spécifique et complexe.

La Communauté de Communes Millau Grands Causses a mis en place un service commun par convention avec toutes ses communes membres pour l'instruction des ADS (Autorisations du Droit des Sols).

Après une consultation auprès des maires en avril 2021, il est proposé par convention que ce service commun se charge également de l'instruction des demandes d'autorisations préalables des enseignes, pré-enseignes et des publicités dans le cadre du RLPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention pour l'instruction, par le service commun ADS de la Communauté de Communes, des demandes d'autorisation préalables de pré-enseignes, enseignes et publicités.

<b>VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2021</b>
---

M. Le Maire donne lecture du rapport n°4.

Il rappelle que la gestion des comptes de la Commune a été transférée à la Trésorerie de Saint-Affrique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021.

**COMMUNE**  
**Section Fonctionnement :**

	Réalisé
Dépenses	995 454.62
Recettes	1 389 250.33 + 604 748.13 (002)
Excédent de clôture =	998 543.84

**Section d'Investissement :**

	Réalisé	RAR 2022
Dépenses	486 425.90 + 2449.39 (001)	400 000
Recettes	611 306.11	182 000
	Excédent   122 430.82 <b>(001)R</b>	- 218 000

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

EXCEDENT au 31/12/2021	998 543.84
Affectation au compte 1068 en investissement	95 569.18
Affectation à la section de Fonctionnement <b>(L 002)</b>	902 974.66

**EAU & ASSAINISSEMENT**

**Section d'Exploitation :**

	Réalisé
Dépenses	354 833.22
Recettes	431 206.37 + 148 579.20 (002)
	Excédent de clôture =   224 952.35

**Section d'Investissement :**

	Réalisé	RAR 2022
Dépenses	60 747.67	178 000
Recettes	62 647.05 + 117 538.09 (001)	75 500
	Excédent   119 437.47	- 102 500

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**

EXCEDENT au 31/12/2021	224 952.35
Affectation au compte 1068 en investissement	
Affectation à la section d'exploitation <b>(L 002)</b>	224 952.35

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que M. Simon DEFINGS est le nouveau correspondant local pour le journal Midi Libre.
- Une réception en Mairie des jeunes de la commune qui vont voter pour la première fois aux prochaines élections (22 creissellois seraient concernés) va être organisée.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec le propriétaire d'un terrain rue du Portalou, où la Commune envisage d'aménager un parking. La négociation est en cours.
- Mme Marra fait part des difficultés à se procurer le numéro de téléphone du Dr Edouard LEGRAND, médecin généraliste nouvellement installé dans la Commune. Il lui est précisé que la prise de rendez vous peut se faire via Doctolib ou au n° 05 65 47 17 79.
- M. le Maire informe du départ à la retraite de Mr Michel CAMMAS à compter du 1er mai.
- M. DIAZ indique que la prochaine Assemblée Générale de l'association des Aînés ruraux aura lieu le jeudi 7 avril à 14h.
- Mme RIVIERE rappelle le problème récurrent du stationnement gênant de plusieurs voitures au sein du village dans la rue du Capitaine Darret demande à ce que le syndic gérant l'immeuble de logements collectifs soit sensibilisé par le biais d'un courrier du Maire.
- Mme RIVIERE indique que les travaux pour les logements du Planadié devraient être terminés d'ici l'été prochain.
- Mme MARRA indique que, près du monument aux morts, le stationnement de véhicules autres que des voitures gênent le passage et suggère de le supprimer. M. le maire propose plutôt de créer une place de stationnement pour personnes handicapées en décalant le marquage au sol.
- Mme PINTRE-GALIERE revient sur la réponse à la tribune de l'opposition publiée dans le bulletin municipal de janvier dernier et signale qu'il s'agit là d'une atteinte à la liberté d'opposition.
- Mme RIVIERE indique que le repas des aînés aura lieu le samedi 7 mai à midi, réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans. L'accompagnant, âgé de moins de 75 ans, devra verser une participation de 11€.
- M. Le Maire communique la date du prochain Conseil Municipal pour le vote des budgets: le jeudi 14 avril 2022 à 20h30 et rappelle également le planning pour la tenue des bureaux de vote pour l'élection présidentielle les 10 et 24 avril prochains.

*La séance est levée à 22 h 00.*

